



# Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2021

## PRÉAVIS DE GRÈVE A COMPTER DU LUNDI 8 MARS 2021, MINUIT, RECONDUCTIBLE

Monsieur le ministre,

Les agents gestionnaires de la section « personnels de surveillance » de la direction de l'administration pénitentiaire (bureau RH4) revendiquent, depuis le 1er octobre 2020, la revalorisation de leur prime mensuelle dite indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) selon les montants suivants :

- + 600 euros bruts/mensuels pour les chefs de pôles (secrétaires administratifs)
- + 500 euros bruts/mensuels pour les adjoints aux chefs de pôles (secrétaires administratifs)
- + 400 euros bruts/mensuels pour les gestionnaires (adjoints administratifs)

Quatre mois se sont écoulés depuis que la section AC de la CGT des chancelleries et services judiciaires les accompagne dans ce combat, force est de constater que le compte n'y est pas, qu'ils sont toujours ignorés et méprisés par leur propre direction, la direction de l'administration pénitentiaire et par le Secrétariat général.

Cette revendication, ils la réaffirment haut et fort et continueront de la défendre par la grève parce que sa légitimité est sans appel comme ils le démontrent eux-mêmes :

- Au regard des spécificités de leur métier, du niveau de technicité, de la contrainte liée au calendrier de paye, de l'exposition syndicale, des ratios des portefeuilles de gestion et de la qualité de leur travail ;
- Au regard du turn-over incessant qui les épuise, qui met à mal l'enjeu majeur qui est la préservation des connaissances et compétences, qui essouffle l'effort collectif au quotidien et freine toute impulsion visionnaire visant à la réflexion de nouvelles stratégies au long terme ;
- Au regard des grilles IFSE déterminées par le ministère de la justice lui-même, dans la circulaire RIFSEEP du 14 novembre 2017 qu'il a passé en force pour supprimer la quasi intégralité des primes existantes.

Depuis le début de ce combat, malgré le mépris affiché de la DAP et du SG, ils soulignent qu'ils ont continué de fournir un travail de qualité, en dépit de l'épuisement physique et psychologique.

Mais au-delà de cette revendication, la CGT des chancelleries et services judiciaires revendique l'intégration de toutes les primes existantes dans le traitement indiciaire des agents publics, avec une indexation a minima de la valeur du point d'indice sur l'augmentation du coût de la vie, ainsi que l'abrogation pure et simple du RIFSEEP comme elle l'a toujours exigée. La CGT défend l'idée d'une Fonction publique de carrière basée sur les grilles indiciaires et permettant d'éviter ce genre de dérives et de mépris vis-à-vis des agents publics.

Afin de permettre aux agents de la DAP/RH4 et plus largement à l'ensemble des agents du ministère de la justice de se joindre et de défendre ces revendications, la CGT des chancelleries et services judiciaires dépose un préavis de grève à partir du lundi 8 mars 2021, minuit, reconductible jusqu'à la satisfaction des revendications.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour la CGT des chancelleries et services judiciaires,  
Cyril PAPON,  
Secrétaire général